

**Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH**

SDevRH/JYB/RM/VR N° 2023 - 252

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 83.1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DÉCIDE

Article unique : Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Assistants Ingénieurs n°21 BAP A " Assistant.e ingénieur.e en centre d'expérimentation animale " est composé comme suit :

<u>Présidente :</u>	Mme Marie TEIXEIRA IR - Inserm
<u>Experts :</u>	M. Désiré CHALLUAU AI - Inserm M. Guillaume MORERA IECN - Inserm
<u>Représentante :</u>	Mme Dominique SANTIARD-BARON IR - Sorbonne Université/Inserm
<u>Membre des instances d'évaluation :</u>	M. Adrien LALOT IECN - Inserm

Fait à Paris, le 21/09/2023

Pour le Président-directeur général,